

Observatoire Viticole France - ONIVINS

Note méthodologique

Trois échelles de représentation

Les documents sont présentés à trois échelles différentes, donnant chacune une vision particulière de la vitiviniculture :

Le département, niveau le plus fin.

Ce niveau, qui correspond à une réalité administrative et de gestion, n'est pas toujours pertinent pour appréhender la réalité vitivinicole où certaines zones de production peuvent s'étendre sur plusieurs départements voire régions.

40 départements dits « viticoles » sont retenus. Ils ont tous une surface en vigne de cuve en 2007/08 supérieure à 2 000 ha.

Pour les documents de type carte interactive, les données sont représentées à la maille communale.

Le bassin viticole

La définition réglementaire de 10 bassins viticoles nationaux (arrêté du 15 juin 2006) permet de mieux rendre compte d'espaces viticoles cohérents en conservant une approche infra-nationale assez fine.

Pour les documents de type carte interactive, les données sont représentées à la maille communale.

France entière

Offrir une représentation nationale permettant la mise en perspective des différents vignobles est une nécessité.

Pour les documents de type carte pdf, les données sont représentées à la maille communale.

De plus, des graphiques sont accessibles uniquement à partir des cartes interactives des thématiques récolte totale, récolte de VDP, récolte de VDT, récolte de VQPRD et vinification, mesures structurelles (prime à l'abandon définitif, restructuration primée). Ces graphiques sont accessibles via les informations associées à chacune des communes ou caves coopératives.

Précisions concernant les cartes interactives

Les représentations à la **maille communale** tiennent compte des communes en vigueur (liste et découpage) au 1^{er} **janvier 2007**. Sources : INSEE 2007 et Fond cartographique communal IGN 2008.

Les données sont représentées avec la combinaison de **2 types de symbologie** :

- **Classification**
 - Données « statiques » : Classification du thème représenté selon la méthode des seuils naturels et avec 5 classes. Donc, d'un département à l'autre, pour une même couleur, les bornes des classes sont différentes. Ce mode de représentation permet de donner une indication sur l'intensité d'un phénomène et de comparer ces intensités entre les différents départements.
 - Données « dynamiques » : classes définies a priori et classification manuelle, donc classes définies a priori avec les mêmes bornes et couleurs afin de pouvoir comparer les évolutions des différents départements ou bassins viticoles entre eux.
- Cercles proportionnels (méthode de l'Abaque de César) pour représenter des quantités et pondérer par cette même quantité l'ampleur du phénomène représenté. Pour une même thématique et pour des échelles comparables, les cercles gardent un rapport de proportionnalité, les quantités peuvent donc être comparées d'une carte à l'autre.

Documents non produits selon les thématiques / emprises

Selon les thématiques certains départements / bassins viticoles ne sont pas représentés.

Thème Vinification

Le bassin viticole de la Champagne et les départements viticoles de ce bassin ne sont pas représentés en raison du CVI (casier viticole informatisé) qui, pour cette thématique, n'est pas saisi comme dans les autres vignobles français.

Thème surface par cépage dominant

Cartes interactives : pour les départements et bassins viticoles, seul le cépage dominant est représenté, pour la France, les 10 cépages dominants seront cartographiés.

Tableaux des surfaces par cépage : un cépage est intégré dans une catégorie « AUTRES » si sa surface est inférieure à

- 150 ha pour les départements et bassins viticoles
- 400 ha pour la France

Graphiques des cépages :

- Les 5 cépages dominants sont représentés pour les départements et bassins viticoles
- Les 10 cépages dominants sont représentés pour la France

Thème Prime à l'abandon définitif (PAD)

Cartes interactives

Un département viticole est cartographié si le cumul de la Surface arrachée primée de 1985 à 2006 est supérieur à 300 ha.

Un bassin viticole est cartographié si le cumul de la Surface arrachée primée de 1985 à 2006 est supérieur à 1 000 ha

Graphiques / Tableaux

Départements et bassins viticoles sont considérés si le cumul de la surface arrachée primée de 1988 à 2006 est non nul. Un cépage est intégré à la catégorie « Autres » si sa surface est inférieure à 10 ha. Si un département ou un bassin viticole n'a que la catégorie « Autres » alors le tableau est produit mais pas les graphiques

Thème Restructuration primée

Cartes interactives

Un département viticole est cartographié si le cumul de la Surface restructurée primée de 1989 à 2005 est supérieur à 300 ha.

Un bassin viticole est cartographié si le cumul de la Surface restructurée primée de 1989 à 2005 est supérieur à 1 000 ha

Graphiques / Tableaux

Départements et bassins viticoles sont considérés si le cumul de la surface restructurée primée de 1989 à 2005 est non nul. Un cépage est intégré à la catégorie « Autres » si sa surface est inférieure à 10 ha. Si un département ou un bassin viticole n'a que la catégorie « Autres » alors le tableau est produit mais pas les graphiques